



Réunion CSEC extra à Clermont-Ferrand du 22 février 2023

Ordre du jour : « En l'absence d'accord sur la politique salariale 2023 prévoyant une prime « liée au pouvoir d'achat au regard d'un contexte 2022 difficile », consultation du CSEC sur la mise en œuvre de ladite prime ».

RAPPEL : **SUD** n'a pas signé l'accord NAO salaire en janvier.

« Dans un contexte particulièrement difficile, Michelin ne respecte pas l'un de ses engagements de départ : la préservation des 1ers niveaux de rémunération. Les propositions de l'entreprise ne sont pas à la hauteur des attentes des salariés fragilisés par la baisse exponentielle de leur pouvoir d'achat ».

Cet accord sera appliqué de façon unilatérale par Michelin.

VOTE concernant la prime liée au pouvoir d'achat CSEC extra à Clermont-Ferrand du 22/02/2023 :

- **SUD** / CFE.CGC / CFDT ---> **POUR**
- **CGT** ---> **CONTRE**
- **FO** (non représentatif et pour avis) ---> **CONTRE**

Même si le montant de cette prime ne correspond pas à notre demande, celle-ci était attendue des salariés. **SUD** a donc pris ses responsabilités et a voté « POUR » cette dernière.

Pour rappel la prime de 700€ (pour tous les salariés au salaire annuel inférieur à 50000 €bruts) sera versée au mois de mars

SUD a également profité de cette réunion pour demander à Michelin la réouverture d'une négociation salariale dans un contexte toujours très difficile. L'entreprise a renouvelé son engagement à ne pas attendre 2024, pour revoir les organisations syndicales si l'inflation poursuit sa progression.